

Auch, le **07 MAI 2019**

Direction Générale des Services

Tél [REDACTED]

Monsieur le Président  
Chambre Régionale des Comptes  
500 avenue des Etats du Languedoc  
CS 70755  
34064 MONTPELLIER CEDEX 2

V/Réf : GR/19/0673

Monsieur le Président,

Vous avez fait procéder à un contrôle des comptes et de la gestion de la commune d'Auch pour les exercices 2011 et suivants. Vous nous adressez un rapport d'observations qui appelle, selon nous, différentes précisions ou éléments de réponse.

Nous tenons tout d'abord à saluer le travail réalisé par la Chambre Régionale des Comptes qui livre un éclairage intéressant et toujours utile sur la gestion de la collectivité mais également sur les problématiques qu'elle rencontre en raison notamment de son enclavement routier.

A cet égard, dans sa première partie, le rapport décrit en effet la réalité d'un territoire qui, malgré l'action volontariste et les efforts déployés par la collectivité, voit son développement ralenti par l'absence de liaisons routières et ferroviaires performantes vers la métropole toulousaine. La chambre observe d'ailleurs qu'Auch est la dernière agglomération à ne pas bénéficier d'une liaison autoroutière vers la capitale régionale.

Elle note cependant que la commune mobilise de nombreux leviers pour renforcer son attractivité à l'instar des politiques qu'elle mène en faveur de l'amélioration de l'habitat, du maintien du commerce en centre-ville ou encore de son cadre de vie et du tourisme.

S'agissant plus particulièrement de la situation financière de la commune d'Auch, la Chambre souligne le fait qu'elle dispose d'une importante capacité d'autofinancement de ses investissements et qu'elle conserve un niveau de dépenses d'investissements soutenu et supérieur à la moyenne de la strate. Elle

salue également le niveau limité d'endettement de la collectivité et sa forte capacité de désendettement qu'elle juge très satisfaisante.

Globalement, ce rapport est plutôt positif et constructif en ce qu'il ne formule en fin de compte que trois recommandations, dont deux d'ordre technique :

- La chambre recommande tout d'abord de repenser l'organisation des processus d'achat dans un objectif de sécurité juridique ;
- Elle recommande ensuite de recourir plus régulièrement au groupement de commande entre la commune d'Auch et l'agglomération ;
- Elle recommande enfin d'harmoniser le temps de travail effectif du personnel communal.

#### Une accessibilité routière très défaillante qui limite le développement de la commune d'Auch, chef-lieu du département du Gers

Revenant sur la thématique lourde de l'enclavement routier de la commune, votre rapport évoque l'achèvement des travaux de contournement de la commune de Gimont par la route nationale n° 124 à l'échéance envisagée de 2022. Il importe d'indiquer que cette date est conditionnée notamment par la capacité de l'Etat à programmer les crédits correspondants permettant le commencement du chantier à l'été 2019. Par ailleurs, la liaison entre la commune d'Auch et la métropole toulousaine ne sera achevée qu'avec le traitement de la liaison entre Gimont et L'Isle Jourdain. Or, cette seconde partie de l'aménagement de cette route nationale est suspendue à l'achèvement des procédures d'acquisitions foncières qui relèvent d'une DUP qui sera caduque dans quelques mois, et pour lesquelles nous restons sans correspondant.

En dépit de l'enjeu - essentiel pour notre territoire - de ce dossier, nous ne disposons donc d'aucune assurance sur les conditions de la poursuite de sa réalisation.

Le contournement de Gimont est à l'arrêt et rien ne dit qu'il va reprendre. La publication récente par l'Etat d'un appel à projet pour le dernier tronçon « Gimont-L'Isle Jourdain » nous informe d'une durée de chantier de 96 mois ramenant la finalisation de l'ensemble pour 2030 !

L'Etat ne souhaite pas non plus poursuivre le projet de contournement de l'agglomération, voie indispensable de désenclavement du sud du Gers et de désengorgement du trafic du centre-ville d'Auch, qui a fait jusqu'ici l'objet de dépenses d'études importantes de la part du Conseil Départemental et de l'Etat. Une nouvelle étude d'opportunité nous est annoncée.

Au titre de l'équité territoriale régionale et nationale, les Gersois et en premier lieu les acteurs économiques et les porteurs de projets demandent des infrastructures leur permettant de s'inscrire normalement dans la compétition économique qui est aujourd'hui la règle.

Pour mémoire, 55% du financement de ce projet est assumé par les collectivités locales (Conseil Régional, Conseil Départemental) et la communauté d'agglomération du Grand - Auch (Communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne aujourd'hui) s'est engagée pour plus de 6 millions d'euros.



Le dossier du contournement d'Auch et du Grand-Auch dont la maîtrise d'ouvrage et d'œuvre a été reprise par l'Etat est aussi à l'arrêt alors qu'il s'agit d'un itinéraire essentiel pour Auch et le désenclavement du sud du département du Gers.

Enfin rien n'est prévu pour la RN21 qui s'inscrit pourtant, de Limoges à Tarbes, comme un itinéraire d'enjeu économique fort pour les territoires traversés et leur connexion. Sollicité pour engager la poursuite des études débutées il y a plusieurs années, l'Etat nous indique verbalement devoir engager à nouveau une étude d'opportunité ! La rationalité du modus operandi interpelle.

Fibre optique : la ville dépendante du bon vouloir de l'opérateur retenu par l'Etat

En matière d'équipement numérique, la chambre rappelle les engagements pris par Orange pour procéder au déploiement du très haut débit.

La ville, et maintenant l'agglomération, sont très attentives à ce dossier à forts enjeux pour le développement de notre territoire, et nous nous attachons à obtenir d'Orange qu'il nous rende compte du rythme d'avancement de ses réalisations. Le dernier comité de pilotage auquel nous assistions le 26 juin 2018, nous invite ainsi à penser que l'engagement d'un déploiement complet à l'échéance de 2020 pourrait être effectivement tenu.

En tout état de cause, la ville, bien avant l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par l'Etat, a pris l'initiative de faire équiper son territoire d'une fibre à très haut débit et qui a été accessible, dès 2007, à un grand nombre de ménages ou administrations, mais surtout d'entreprises de la ville.

Evolution démographique : un dynamisme significatif selon l'INSEE

Au titre de la présentation de la démographie du territoire, la Chambre propose une analyse qui nous semble pouvoir être complétée par les conclusions publiées en 2017 par l'INSEE<sup>1</sup>. L'INSEE relève en effet que le dynamisme démographique d'Auch et de sa zone d'influence est « significatif ». Il observe aussi que, l'aire urbaine d'Auch, et celle de Toulouse qui s'étend jusque dans le Gers, sont les seuls espaces en croissance, en qu'en dehors de ces espaces, les communes ou intercommunalités qui restent dynamiques sont situées autour d'Auch, ou entre Auch et Toulouse, bénéficiant de l'influence croisée des deux villes. Et l'INSEE de conclure que dans le reste du département, des communes parfois importantes, perdent, elles, des habitants.

La démographie de notre territoire est donc caractérisée par une dynamique qui conforte la ville, et son agglomération, dans leur rôle de moteur de développement et de pôle équilibrant dans un département du Gers qui présente schématiquement toutes les caractéristiques et les faiblesses d'un territoire rural et hyper-rural.

Politique de l'habitat : une action permanente ciblée avec l'Etat

En matière d'habitat, la Chambre suggère que les actions déjà entreprises pour soutenir la progression démographique de la commune soient renforcées. Cette

---

<sup>1</sup> Cf. « Insee Flash Occitanie » n°26 – Janvier 2017

recommandation trouve un écho tout à fait particulier au moment où la ville s'inscrit dans le dispositif « Action Cœur de Ville », dont la première priorité va consister à traiter la question de la vacance de certains îlots des quartiers anciens de la ville. Les interventions voulues par la ville, qui ont demandé depuis plus de deux ans un travail préparatoire extrêmement fin, vont connaître un commencement d'exécution opérationnel dès 2019. Il est à noter que cette action est liée en partie complémentaire du programme de renouvellement urbain du Grand Garros (PRU) qui s'inscrit dans la Politique de la ville conduite par l'Etat.

Commerce : répondre aux attentes en tenant compte des besoins non satisfaits et des nouveaux usages

En matière de soutien aux commerces de centre-ville, des réalisations variées ont été conduites dans le domaine de l'aménagement des espaces publics, de l'adaptation des zones de stationnement, du traitement des friches dans certaines rues commerçantes du cœur de ville, d'organisation d'animations marchandes, de cofinancement de travaux de rénovation des façades de commerces, d'optimisation du transport collectif en centre ancien, ... Elles ont permis, en effet, de soutenir l'activité commerciale et spécialement de centre-ville.

Toutefois, consciente de la nécessité d'investir encore davantage la question de la dynamique commerciale, mais aussi celle de son équilibre sur l'ensemble du territoire de la commune, la ville a engagé une démarche de partenariat avec la profession et sa représentation consulaire. Le point de départ aura été les premières Assises du Commerce d'Auch organisées le 17 septembre 2018. Elles ont fait émerger un plan d'actions impliquant les commerçants eux-mêmes ainsi que les collectivités en charge de l'organisation ou de la gestion des espaces publics. La prise en compte du @commerce, désormais incontournable, devra donner lieu à un plan d'action spécifique.

Le patrimoine : bien commun à préserver et outil de développement économique et culturel au service de tous

Dans le domaine de la gestion patrimoniale, la Chambre observe que la ville possède un patrimoine architectural riche et diversifié et que, plus que les monuments, l'ensemble urbain hérité des siècles antérieurs font aujourd'hui l'identité et l'originalité même du cœur de ville. La Chambre fait aussi le constat de l'engagement volontaire et constant de la ville pour valoriser ce patrimoine dans le cadre d'opérations significatives réalisées spécialement dans le centre historique.

La Chambre exploite aussi quelques indicateurs numériques, selon nous discutables, pour mettre en évidence l'apparent fléchissement de l'activité touristique de la ville. S'agissant ainsi plus particulièrement de la fréquentation de la cathédrale Sainte-Marie (du « cœur » plus précisément) et du Musée des Jacobins, les éléments statistiques présentés dans le rapport appellent de notre part plusieurs réserves. En effet, si la fréquentation du « cœur » de la Cathédrale (dont il est utile de rappeler que l'entrée est payante) semble marquer le pas, elle ne dit rien objectivement du nombre de visiteurs de l'ensemble de ce monument particulièrement fréquenté par les touristes. S'agissant du Musée des Jacobins, l'évolution de la fréquentation de cet équipement sur le temps long montre clairement une progression spectaculaire



des visites. Le très léger fléchissement observé sur le seul exercice comptable 2017 apparaît comme une fluctuation conjoncturelle et ne saurait en rien traduire une inflexion de fond permettant de conclure à une diminution de la fréquentation. De 4 500 visiteurs en 1980, le public a été multiplié par quatre pour atteindre en 2015 le nombre de 18 000. Sur la seule période comprise entre 2005 et 2015, la fréquentation du Musée des Jacobins a connu une progression de 75 %. Utilisé aussi comme un outil d'éducation, on constate que la fréquentation du public scolaire a, elle aussi, connue une dynamique extrêmement soutenue avec une progression de près de 180 % entre 2005 et 2015. L'ensemble de ces données ont été publiées par le Comité Départemental du Tourisme dans ses bilans économiques 2016 et 2017.

Cette politique culturelle de développement va être amplifiée dans le cadre de la mise en place d'un « Pôle national des arts pré-colombien » concept introduit dans la loi « Liberté de la création, architecture et patrimoine » de 2015. Le projet scientifique et culturel vient à cet effet d'être transmis à la DRAC et au ministère.

Un autre indicateur mérite d'être exploité pour rendre compte de la dynamique de la fréquentation touristique de la ville d'Auch. Les compteurs de passage évoqués par la Chambre ont, en effet, été installés sur l'Escalier Monumental en juillet 2017 à l'occasion de l'achèvement des travaux de restauration. Ils nous ont permis d'apprendre que l'Escalier enregistre près de 500 000 passages par an dont 300 000 sont imputables à la population locale et donc 200 000 à des visiteurs.

#### Qualité de l'information financière et comptable

En matière d'organisation du débat budgétaire, la chambre observe le caractère incomplet de l'information présentée au conseil municipal. Ce constat n'est, selon nous, valide que pour le seul exercice 2016. En effet, les dispositions légales visées dans le rapport n'ont fait évoluer les conditions d'organisation de ce débat qu'à compter de la publication de la Loi NOTRe le 7 août 2015, et le caractère très récent de cette évolution législative ne nous aura pas permis de faire évoluer en temps nos procédures internes - Le DOB étant organisé dès le mois de novembre, pour un vote du budget en décembre - permettant que l'organisation du débat pour le budget de 2016 en intègre la totalité des dispositifs. Par la suite et pour le reste de la période, objet du contrôle de la Chambre, les conditions d'organisation du débat nous semblent avoir répondu à l'ensemble des préconisations nouvelles de la loi.

S'agissant par ailleurs de l'invitation à une formalisation budgétaire des projets d'investissement sur lesquels travaille la ville sur des perspectives longues, les votes des prochains budgets primitifs pourront être l'occasion d'apprécier l'opportunité d'accroître la lisibilité de ces projections ou schémas d'aménagements, et de créer éventuellement des opérations budgétaires qui pourront être suivies en autorisations pluriannuelles de programmes et crédits de paiement.

#### Situation financière de la commune

La Chambre relève que la ville d'Auch conserve une capacité élevée à autofinancer ses investissements, et ce malgré les 8 millions d'euros perdus par la ville au titre de la seule DGF, pour contribuer au rétablissement des comptes publics.

La Chambre relève aussi que le ratio d'autofinancement des investissements de la collectivité s'élève à 74,7 % par an en moyenne, ce qui correspond à un niveau satisfaisant.

#### Recommandations de la chambre

Comme il est relevé dans le rapport, l'élaboration d'un pacte financier et fiscal a déjà été réalisée.

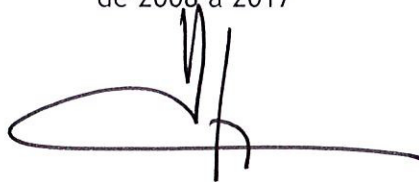
S'agissant du temps de travail des agents communaux, une démarche de fond est engagée pour s'assurer du respect du cadre légal des 1607 heures annuelles. Elle réclame une analyse de terrain et une concertation avant que puisse être décidée une évolution de nos modes d'organisation.

S'agissant de l'organisation des processus d'achat, elle sera réinterrogée pour corriger les anomalies détectées et faire gagner son activité en efficacité.

S'agissant enfin de la constitution de groupements de commande, ils ont été jusqu'à présent initiés de façon en effet progressive, pour se donner le temps de vérifier la réalité des gains à en attendre, considérant les coûts de gestion générés. Ils ont vocation à se développer.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Franck MONTAUGÉ  
Maire d'Auch  
de 2008 à 2017



Christian LAPRÉBENDE  
Maire d'Auch

